



MAIRIE de RORSCHWIHR

1 Place de l'Eglise - 68590

RORSCHWIHR

Tél. : 03 89 73 63 55

E-mail : contact@rorschwihr.fr

**Portant autorisation d'un feu dans le
cadre de la manifestation « Cochon à la
broche »**

Organisée par l'Association «Roucks
Cool»

Le Maire de la Commune de RORSCHWIHR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2542-2, L 2542-3 et L 2542-8.

Vu la demande de l'association « Les Roucks Cool » relative à l'organisation du traditionnel repas « cochon à la broche » dans son chalet,

Considérant la nécessité de réglementer l'utilisation d'un feu dans le cadre de cette manifestation,

Considérant qu'il convient de garantir la sécurité des personnes et des biens,

ARRETE

Article 1 : L'association « Les Roucks Cool » est autorisée à faire cuire au feu de bois des cochons à la broche au moyen d'une remorque spécialement aménagée à cet effet, dans le cadre de la manifestation organisée au chalet de l'association à Rorschwihr, le dimanche 5 juillet 2026.

Article 2 : Le feu devra être strictement contrôlé et réalisé dans une remorque spécialement aménagée à cet effet.

L'organisateur devra mettre en place toutes les mesures nécessaires afin de prévenir les risques d'incendie. À ce titre, l'organisateur s'engage à respecter les dispositions suivantes :

- maintenir en permanence sur site 2 extincteurs
- disposer à proximité immédiate du foyer, durant toute la durée de son utilisation, d'un tracteur équipé d'une cuve de 600 litres d'eau ;
- garantir en permanence l'accès aux services de secours.

Article 3 : L'association organisatrice est seule responsable du respect des consignes de sécurité.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- ✓ Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Ribeauvillé,
- ✓ Monsieur le Policier Intercommunal
- ✓ Le Syndicat Mixte des Brigades Vertes
- ✓ Le SDIS 68
- ✓ Monsieur Christian METZGER, Président du Comité des Fêtes

qui seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Rorschwihr, le 1^{er} juillet 2026

Le Maire



Hubert PFISTER

Accusé de réception en préfecture
068-216802850-20260702-262026-AI
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

